

RÈGLEMENT INTÉRIEUR D'HOSPITALISATION AU SERVICE DE SOINS INTENSIFS PEDIATRIQUES

Accès :

- ✓ Afin de garantir la sécurité de nos enfants, les portes d'entrée du service doivent rester fermées.
- ✓ Dans ce cadre, veuillez sonner afin de pouvoir rentrer dans le service.
- ✓ Afin de pouvoir quitter le service, veuillez entrer le code de sécurité affiché.

Modalités de visite :

- ✓ Seuls les parents sont autorisés au sein du service, de 09h00 à 20h00.
- ✓ Aucun autre enfant n'est autorisé (frères, sœurs < 18 ans également).

Rooming-in :

- ✓ 1 seul parent (ou membre de la famille/personne apparentée > 18 ans, dans ce cas avec accord préalable de l'équipe médico-infirmière).
- ✓ Cette personne est co-responsable de l'enfant pendant sa présence.
- ✓ Il est demandé à chaque personne de prendre connaissance et de suivre les règles générales affichées dans la chambre de l'enfant.

Parking :

- ✓ Il existe la possibilité d'obtenir un abonnement au parking 1. Une caution de 25€ vous sera alors réclamée (au « facilitair punt », hall d'entrée, niveau 0).

Alimentation :

- ✓ Il est interdit de manger dans la chambre.
- ✓ Si vous le désirez, vous pouvez consommer votre repas dans la salle d'attente du service ou au niveau de la cafétéria réservée aux visiteurs au niveau 0.
- ✓ Une petite cuisine est à disposition dans le service (micro-ondes, machine à café, frigo).

Remarques générales :

- ✓ Veuillez garder la chambre propre et rangée pendant votre séjour.
- ✓ Les parties communes mises à votre disposition doivent également être maintenues propres (toilettes, vaisselle, couverts, ...).
- ✓ Veuillez ne pas manquer de respect envers l'équipe médico-infirmière.
- ✓ Veuillez respecter le règlement hospitalier, le règlement du service ainsi que le matériel hospitalier.
- ✓ Veillez à respecter l'intimité et la tranquillité des autres patients.
- ✓ Il est interdit de prendre des photos ou enregistrements des patients (qu'ils soient mineurs ou majeurs) ainsi que de leurs parents.
- ✓ Il est interdit de prendre des photos ou enregistrements des écrans (monitoring, écrans d'ordinateur) ainsi que du personnel du service.
- ✓ Il est strictement interdit de fumer au sein de l'hôpital. A cet effet, si vous désirez fumer, des auvents fumeurs sont prévus à l'extérieur de l'hôpital. Veuillez néanmoins noter qu'il vous sera impossible de sortir du service entre 20h00 et 08h00.

